MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS.
Conseil Général.

Nomination de membres, 3 et 14 février 1849.

A PRÉSENT que le nombre des membres du Conseil général, en vertu du paragraphe 1 de l'article 1 de l'ordonnance du grand-juge ministre de la justice, en date du 3 décembre 1848, est de 12 conseillers, et que, par suite, il y a lieu de procéder à la nomination de 4 membres du Conseil, en remplacement de ceux dont les noms suivent, qui ont été nommés à des fonctions incompatibles avec celles de membres du Conseil municipal, et qui ont donné leur démission, savoir :

Aux termes de l'article 1 de l'ordonnance du grand-juge ministre de la justice, en date du 3 décembre 1848, il sera procédé, dans le sein du Conseil municipal, à la nomination de quatre membres du Conseil municipal, en remplacement de ceux dont les noms suivent, qui ont été nommés à des fonctions incompatibles avec celles de membres du Conseil municipal, et qui ont donné leur démission, savoir :

Allongue Antoine, Guénot Manuel, Barres, Charles (de), Guillotte, Riley Frédéric-George, Gosman Gis les époux, Beaumont Pierre-Joseph, Jury François, les époux Baires Xavier, Joye, Bertrand Jean Baptiste, Lorenta Benoist, Regerie Auguste, Lavry Henriette, Cornet Simon, Lacroix Bernard, Corbahad Paul, Laborde Philippe, Compoin Nicolas, Lafon Auguste, Cuisin Eugène Adolphe, Lajard Pierre Adolphe, Clary Auguste, Lebret Pierre, Castel-Audollier, Martinville Mme, née Demoiselle Louise, [militry Dechaux, Adolphe, les époux Michon Théodore, [époux Demilly Adrien, Pelletier Pauly Alexandre, [dre Devillers Nicolas, Forst, de Dunes, Dumenton, Pierson François, Entragrue, Ruffine Christmann, Fevbre Charles, Robiain Vincent, Faucet Jean, Bouyre Auguste, Posnard Charles, Simonnet Coutny Alida, Got Hippolite, Vladstein Yve Konig, Galant (Aubergiste), Vorenne Ferdinand, Grisanlo, Villers, Gourgi, Vesque Eugène, Grandillet.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 14 fev

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — FÉVRIER 1849.

SONT invités à se présenter à ce Consulat, 1° Les anciens soldats licenciés, les personnes dont les noms suivent :

Allongue Antoine, Guénot Manuel, Barres, Charles (de), Guillotte, Riley Frédéric-George, Gosman Gis les époux, Beaumont Pierre-Joseph, Jury François, les époux Baires Xavier, Joye, Bertrand Jean Baptiste, Lorenta Benoist, Regerie Auguste, Lavry Henriette, Cornet Simon, Lacroix Bernard, Corbahad Paul, Laborde Philippe, Compoin Nicolas, Lafon Auguste, Cuisin Eugène Adolphe, Lajard Pierre Adolphe, Clary Auguste, Lebret Pierre, Castel-Audollier, Martinville Mme, née Demoiselle Louise, Desouche Louis, [militry Dechaux, Adolphe, les époux Michon Théodore, [époux Demilly Adrien, Pelletier Pauly Alexandre, [dre Devillers Nicolas, Forst, de Dunes, Dumenton, Pierson François, Entragrue, Ruffine Christmann, Fevbre Charles, Robiain Vincent, Faucet Jean, Bouyre Auguste, Posnard Charles, Simonnet Coutny Alida, Got Hippolite, Vladstein Yve Konig, Galant (Aubergiste), Vorenne Ferdinand, Grisanlo, Villers, Gourgi, Vesque Eugène, Grandillet.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 14 fev

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importateurs aux Etats-Unis de la marque ci-dessus du "LION COURONNÉ CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Reims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par le navire Cachalot, du Havre, un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a en ce moment sur le marché plusieurs cordons Rouge, Bleu et Vert, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir définitivement la supériorité de cette marque.

O. VALETON & Co,
21, Tchoupitoulas.

Champagne "Le Marquis."

LE soussigné agent de MM. De Massac & De Loisson, de Pierry, France, propriétaires de ces vins célèbres, tiendra constamment en magasin un assortiment des différentes marques, qu'il offre à vendre aux amateurs de vins fins et au commerce.

Maintenant en débarquement.
167 paniers en bouteilles et demi-bouteilles.
19 jan-17 J. H. LAVILLESEUVRE,
60 St-Charles, au premier

VIN DE CHAMPAGNE.

AU PROCHAIN PRÉSIDENT.

LES soussignés reçoivent en ce moment leur premier envoi de CHAMPAGNE TAYLOR. Ce vin est du plus ancien et du plus bon, disent-ils, meilleur qu'aucun autre de marque renommée. Les étiquettes sont riches et les bouchons des bouteilles sont maintenus par un gros fil d'archal, capsulés d'abord en plomb et ensuite en argent.

Le CHAMPAGNE-TAYLOR ou LE CORDON RÉPUBLICAIN, (dénomination que nous donnons à ce vin), découvre à l'avenir la table de tout bon Américain, et nous le pensons, obtiendra la préférence sur ceux des autres confrères.

J. F. BERCIER & Co,
34, Vieille-Levée.

N. B. Un privilège exclusif a été obtenu pour les étiquettes. 30dec

Champagne!! Champagne!!!

REÇU par le navire Cachalot, du Havre, un nouvel envoi de
100 paniers, qualité supérieure, de M. de Muller Ruinart, de Reims, à vendre par F. BONIS,
6d, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane.
16 jan

Vins de Champagne.

80 paniers vin de Champagne de MM B. & S. Irroy de Mareuil sur Ay.
200 paniers vin de Champagne "Express Brand."
250 caisses vinde Champagne rouge "Montbision."
20 do do do do "Cumière."
4 demi pipes do do Castillon, 1825.
5 quarts pipes do do Coniée & Martin.
2 demi pipes do do
2 quarts pipes do do
20 demi pipes do A. Canus.
9 quarts pipes do do.
Pour vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis.
12 fev.

En débarquement du navire Ivo, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge St-Julien, St Estephe et Bordeaux.
20 dd do Margaux.
8 dd do Château Margaux.
1 1/2 dd do do.
68 dd do do.
311 caisses vin rouge St Julien Medoc.
10 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy.
20 quarts do do do.
Pinet Castillon.
20 quarts do do do.
Ph. Godard.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St Louis

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de 271 lots de terre situés dans la Ire et 3me Municipalité, à long crédit, sans réserve, pour cause une société. Sans intérêt et sans escompte.

PAR BONNEVAL & DOMINGON,
Bureau No 51, rue Toulouse.

IL sera vendu, samedi, 10 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, les lots de terre ci-après désignés, savoir :

Propriétés dans la 1re Municipalité.

6 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Bte Anne, Dumaine, Prune et Roman, désignés par les numéros de 1 à 6 inclusivement, No 1 à 5 faisant face à la rue Bte Anne; le No 6 faisant face à la rue Roman.

8 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Johnson, Bte Anne, Orléans et Galvez, désignés par les numéros 1 et 3; No 1 faisant encoignure des rues Galvez et Orléans; le No 3 faisant face à la rue Bte Anne.

8 LOTS de terre dans l'îlet borné par l'Promenade Carondelet, Miro, Galvez et St Pierre, faisant face à la Promenade Carondelet, entre les rues Galvez et Miro.

2 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Broad et Dorgenois, faisant face aux rues St Pierre et Orléans, désignés par les numéros 1 et 2.

2 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Rochelaye et Tonti, désignés par les numéros 1 et 3 inclusivement. Le numéro 1 faisant face à la rue St Philippe et le numéro 3 à la rue Tonti.

6 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues Toulouse et St Pierre, Dorgenois et la grande rue (Broad) désignés par les numéros 1 à 6 inclusivement; No 1 forme l'encoignure des rues Toulouse et Dorgenois, les autres No 2 à 6 inclusivement faisant face à la rue Toulouse.

15 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Miro et Tonti, désignés par les No 1 à 15 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Tonti et St Philippe, les autres No 2 à 15 faisant face à la rue St-Philippe.

7 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rochelaye et Tonti, désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Ursulines et Tonti.

7 LOTS de terre désignés par le No 1, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bte Anne, Dumaine, Miro et Galvez, et faisant face à la rue Bte Anne.

7 LOTS de terre désignés par les numéros 1 à 7, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Miro, faisant face à la rue Dumaine; le No 1 faisant face à la rue Galvez.

1 LOT de terre dans l'îlet borné par les rues Quatre-Jeanne, Rochelaye et Tonti, formant l'encoignure des rues Quatre-Jeanne et Rochelaye.

7 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Bte Anne, St-Pierre, Grande rue et la rue Bitoux, désignés par les No 1 à 7 inclusivement, faisant face aux rues St Pierre et Orléans. Le No 1 faisant face à la rue Bte Anne.

4 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Rochelaye et Tonti, désignés par les No 1 à 4 inclusivement et faisant face à la rue St Philippe. Le No 1 formant l'encoignure des rues St Philippe et Rochelaye.

2 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Tonti, Rochelaye et St Pierre, désignés par les numéros 1 et 2 faisant face à la rue St-Pierre, formant encoignure des rues St Pierre et Rochelaye.

2 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Tonti, Rochelaye et St Pierre, désignés par les numéros de 1 à 4 inclusivement. Le No 4 formant encoignure des rues St Pierre et Rochelaye.

2 LOTS de terre désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rochelaye, St Pierre et Toulouse, faisant face à la rue St-Pierre, désignés par les numéros de 1 à 4 inclusivement. Le No 4 forme encoignure des rues St Pierre et Rochelaye.

2 LOTS de terre formant l'îlet borné par les rues St-Pierre, Toulouse, Grande rue et Rochelaye, désignés par le No 34 et numéros de 1 à 37 inclusivement.

96 LOTS de terre dans l'îlet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Quatrième et Cinquième, désignés par les numéros de 1 à 96 inclusivement.

Propriétés situées dans la Troisième Municipalité.

3 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues Moreau, Casacavito, Clouet et Louise, désignés par les numéros 1, 2 et 3, faisant face à la rue Moreau.

8 LOTS de terre dans l'îlet borné par les rues Grande-Hommes, Crapo, Deverges et Piste. Le No 1 forme l'encoignure des rues Grande-Hommes et Deverges.

8 LOTS de terre formant l'îlet borné par les rues Elmire, Desire, St Ange et Prosper, désignés par les numéros de 1 à 8 inclusivement.

18 LOTS de terre situés dans l'îlet borné par les rues Desiré, Piété, Gérard et St Jean Baptiste, désignés par les numéros de 1 à 18 inclusivement, faisant face aux rues Desire et Gérard. Nos 1 et 2 forment l'encoignure des rues Desire et St Jean Baptiste.

13 LOTS de terre situés dans l'îlet No 13, borné par les rues Désiré, Piété, Ursulines et Moreau, désignés par les numéros de 1 à 13 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Désiré et Ursulines.

Ces terrains sont situés dans les quartiers de la Première et Troisième Municipalités, et augmentent en valeur de jour en jour, — ils conviendraient aux personnes qui désireraient faire bâtir de maisons de résidence et pour établir des petits potagers et vergers, ils ne coûteront pas leur estimation — ne seront pas plus chers que les terrains environnant, et se trouvent à proximité des marchés et des encanteurs.

Conditions — 1/4 comptant, le balance à 6, 12, 18, 24 et 36 mois de crédit, en billets endossés, sans endosseur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et privilége de vendeur, les échéances et les ventes seront faites en ville.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
8mars—tj

Grande vente de cinquante terrains de culture propres à bâtir, situés dans la Municipalité No 3, sur et près de la rue de la Levée, avec des actions de la Banque des Citoyens, pour le compte de la Compagnie de la Presse à vapeur de la Levée.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

Bureau encoignement Conti et Bourbon.

SAMEDI, 10 courant, à midi, il sera vendu, dans la Rotonde de la Bourse de Ste-Louis, les terrains ci-après décrits, avec des actions de la Banque des Citoyens et de la Louisiane, qui reposent sur chaque terrain.

Trente quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Bayou, Congrès, Independance et Canal No, et désignés par les numéros de 1 à 34 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Bayou et Congrès, et l'îlet borné par les rues Tonti et St Philippe, Ursulines, Miro et Tonti, désignés par les No 1 à 15 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Tonti et St Philippe, les autres No 2 à 15 faisant face à la rue St-Philippe.

Conditions — 1/4 comptant et le balance à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets avec endossement et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Arte de vente chez Ph. Larroche, notaire.
8mars—tj

Bonnes terrains et bâtisses au faubourg Treme

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur.

Vente positive et sans réserve.

SAMEDI 10 mars, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi, il sera vendu positivement, sans réserve aucune, pour clôture de compte, deux petites cabinets; ces terrains sont remblayés à la Bateur des banquettes, qui sont faites en cartel pour 1 an et 1 jour. Ces terrains conviennent aux amateurs de bonne maison.

HERMINA, multresse, âgée de 17 ans, bonne couturière et coiffeuse, élevée dans une famille et bon sujet.

ADALCIE, mulâtre, âgé de 11 ans, bon aide de maison et d'un bon caractère.

Ces négres sont acclimatés et vendus comme n'ayant aucun défaut.

Conditions comptant.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 fev

Marchand de Poin.

PAR BEARD, CALHOUN & CO,
J. A. BEARD, Encanteur.

VENDREDI, 9 mars, à midi, il sera vendu à MINTE, négresse, âgée de 33 ans, forte et jeune et bonne marchande de pain, pièce sans garantie.

Conditions — Monte comptant, et la balance à 6 mois, sur billets endossés de pain, pièce sans garantie.

Acte de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi plusieurs esclaves dignes de l'attention des acheteurs. 10 fev

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER

Remède actif et certain pour les Vers,

GARANTI PUR VÉGÉTAL.

IL EST établi par l'expérience et admis comme un positif, que les vermifuges les plus dangereux, sont ceux qui le plus souvent ont été administrés sur les enfants, sont ordonnances par les vers. Des milliers de pauvres petites créatures meurent tous les ans de cette maladie parce qu'elle n'a pas été reconnue ou qu'elle a été attribuée à une autre cause que la véritable. De grands nombres de préparations ont été recommandées comme vermifuges, leur expérience a fait connaître leur inefficacité. Le but vient enfin d'être obtenu, le remède est trouvé, et ce remède n'a jamais manqué de détruire les vers, ainsi qu'il est démontré par un plan figuratif, dressé par Seebert, arpenteur des Etats-Unis; le quel plan est déposé, pour références, au archives du Recorder de cette paroisse; laquelle habitation est bornée d'un côté par la terre du general Robert McCausland et de l'autre par la terre de M. Evariste Boudreau, laquelle habitation sera vendue en bloc avec les esclaves, les animaux et les effets mobiliers qui ont été affectés à chacun de ces deux lots, lesquels seront composés de neuf arpents environ de face sur la profondeur décrite dans le plan susmentionné.

Le premier lot No 1, à la ligne supérieure, borné par la terre du general McCausland, et par le lot No 2, ouvrant de 93 degrés 1 minute, une double concession, contenant 605 acres et 86 centièmes de superficie. Sur le lot, se trouvent les édifices ci-dessus décrits, savoir :

UNE BELLE ET VASTE SUCRERIE,

construite en briques, cette année, entière en bardeaux; avec Moulin à vapeur, Equipage à vapeur, Moulin à tirus, une vaste Ecurie, un Moulin à Coton, un Magasin, une Forge et un Atelier de Tonnellerie, etc. Il y a

UNE MAISON D'ECONOME, UNE CUISINE, MAGASIN, Pigeonnier, les Cabanes à Nègres, et autres *Petites Bâtisses;*

Il y a cinquante arpents en cannes, de bonnes souches, et il a été conservé des cannes en matel, un pour planter soixante quinze arpens qui auront été préparés pour la plantation de la vente, et le matel pour, chacun des dits lots aura droit à la moitié qui restera de la paille et du mais, lesquels seront partagés par moitié.

Il y a sur le premier lot

67 Esclaves des deux sexes,

dont les noms et l'âge sont décrits ci-dessous, lesquels sont attachés au dit lot, qui seront vendus en bloc avec la habitation, et ne pas vendre.

SIX PAIRES DE BEEUFS DE TIRE,

Onze vaches avec ou sans sauvage, treize chevaux de trait, quatorze mules ou mulets, trente Chevaux et quatorze mules ou mulets, trente-sept chariots, quatorze charrettes et deux tours de petites charrettes, huit pelles, quatorze haches, dix huit pioches, dix charrues, douze couteaux à canne, douze jumelles de harnais, vingt six moutons gras et petits, les esclaves et demeurant dans la susdite habitation, ainsi que

6 PAIRES DE BEEUFS DE TIRE,

Trente Vaches avec ou sans sauvage, treize chevaux de trait, quatorze mules ou mulets, trente Chevaux et quatorze mules ou mulets, trente-sept chariots, quatorze charrettes et deux tours de petites charrettes, huit pelles, quatorze haches, dix huit pioches, dix charrues, douze couteaux à canne, douze jumelles de harnais, vingt six moutons gras et petits, les esclaves et demeurant dans la susdite habitation, ainsi que

6 PAIRES DE BEEUFS DE TIRE,

Trente Vaches avec ou sans sauvage, treize